

## REGLEMENT

Heures d'ouverture :           Mardi     15h00 à 17h00  
  Vendredi  16h00 à 18h00

Fermeture pendant les vacances scolaires.

Avant de découvrir toutes les merveilles de la Ludothèque, nous vous demandons de prendre connaissance des points suivants :

1. La Ludothèque est ouverte à tous, sans limite d'âge.  
Tout changement d'adresse est à signaler aux responsables de la Ludothèque.

2. Prix des abonnements annuels

Abonnés de Malleray et de Bévillard	Fr. 40.00
Famille : 1 jeu par membre	
Garderie, home et autres : 5 jeux	

Ecole enfantine, primaire, secondaire : 5 jeux	Gratuit
--	---------

Abonnés externes à Malleray et à Bévillard	Fr. 50.00
Famille : 1 jeu par membre	
Garderie, école, home et autres : 5 jeux	

Enfant (tarif unique)	Fr. 20.00
1 jeu	

Durée du prêt : 4 semaines

Si le délai n'est pas respecté, une somme de fr. 3.00 sera perçue par semaine de retard, indépendamment du nombre de jeux empruntés.

3. Avant de quitter la Ludothèque, l'abonné s'assure que le jeu est complet et en bon état, sinon il le signale à la ludothécaire.

Chaque jeu doit être vérifié et rangé correctement dans sa boîte, être propre et en bon état pour être rendu à la date prévue.

Les parents sont responsables des jeux empruntés par leurs enfants.

4. Au retour, le jeu est contrôlé par une ludothécaire.

En cas de perte ou de détérioration, la Ludothèque se réserve le droit de faire participer l'abonné aux frais de réparation ou de rachat de la pièce manquante, voire du jeu complet.

5. La Ludothèque décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages et accidents que pourrait occasionner l'usage de certains jeux de notre assortiment.

6. La Ludothèque n'étant pas une garderie, les parents sont responsables de leurs enfants.

7. En cas de non observation répétée du présent règlement, la Ludothèque pourrait se voir obligée de prendre des sanctions : exclusion temporaire ou définitive.

AU NOM DU CONSEIL DE BÉVILARD

Le Président :

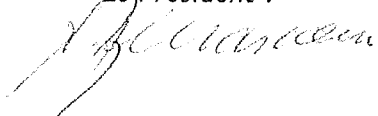


Le Secrétaire :



AU NOM DU CONSEIL DE MALLERAY

Le Président :



Le Secrétaire :

